

4 juin 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ATOS ORIGIN

(Euronext Paris)

Par courrier du 3 juin 2008, la société Deutsche Bank AG (Theodor-Heuss Allee 70, Frankfurt am Main, 60486, Allemagne) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 mai 2008, directement et indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, par suite d'une cession d'actions ATOS ORIGIN sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ATOS ORIGIN, et détenir directement et indirectement, 3 461 669 actions ATOS ORIGIN (1) représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et des droits de vote de cette société (2).

- (1) Dont 3 449 514 actions détenues directement par Deutsche Bank AG.
- (2) Sur la base d'un capital composé de 69 712 362 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.